

Relations Presse :

Victoire Grux
Tél. : 06 04 52 16 55
victoire.grux@capgemini.com

Relations Investisseurs :

Vincent Biraud
Tél. : 01 47 54 50 87
vincent.biraud@capgemini.com

Onzième plan d'actionnariat salarié de Capgemini : rachat d'actions pour neutraliser la dilution

Paris, le 8 octobre 2024 – Dans le cadre de son onzième plan d'actionnariat salarié ESOP (Employee Share Ownership Plan), [Capgemini](https://www.capgemini.com) annonce le lancement d'une opération de rachat d'actions afin de neutraliser la dilution actionnariale afférente à ce plan.

Capgemini va allouer par anticipation le produit de ce onzième plan ESOP - qui prend la forme d'une augmentation de capital réservée aux salariés - au rachat d'actions existantes. Cette opération de rachat d'actions vise à neutraliser la dilution actionnariale entraînée par l'augmentation de capital et se déroulera avant le 19 décembre 2024, date à laquelle l'augmentation de capital sera effective. Ainsi, à cette échéance, l'actionnariat salarié sera renforcé d'un volume maximum de 2,7 millions d'actions (représentant 1,56 % du capital existant) sans impact matériel sur la trésorerie du Groupe ni dilution significative des actionnaires existants.

Capgemini SE a conclu le 8 octobre 2024 une convention de rachat d'actions avec un prestataire de services d'investissement, qui est également l'établissement structurant le plan d'actionnariat salarié. Capgemini s'engage ainsi à racheter ses propres actions, dans la limite de 2,7 millions d'actions et de 675 millions d'euros, aux fins d'annulation. Les principales modalités de la convention de rachat d'actions sont détaillées en annexe de ce communiqué.

Pour rappel, cette opération de rachat d'actions fait suite à l'annonce le 11 septembre 2024 du lancement du onzième plan ESOP et de la décision du Conseil d'Administration de Capgemini SE d'autoriser une enveloppe dédiée de rachat d'actions. Les conditions de ces deux opérations s'inscrivent dans le cadre des autorisations consenties par l'Assemblée Générale du 16 mai 2024.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des informations prospectives. Ces informations peuvent comprendre des projections, des estimations, des hypothèses, des informations concernant des projets, des objectifs, des intentions et/ou des attentes portant sur des résultats financiers futurs, des événements, des opérations, le développement de services et de produits futurs, ainsi que des informations relatives à des performances ou à des événements futurs. Ces informations prospectives sont généralement reconnaissables à l'emploi des termes « s'attendre à », « anticiper », « penser que », « avoir l'intention de », « estimer », « prévoir », « projeter », « pourrait », « devrait » ou à l'emploi de la forme négative de ces termes et à d'autres expressions de même nature. La direction de Capgemini considère actuellement que ces informations prospectives traduisent des attentes raisonnables ; la société alerte



cependant les investisseurs sur le fait que ces informations prospectives sont soumises à des risques et incertitudes (y compris, notamment, les risques identifiés dans le Document d'Enregistrement Universel de Capgemini, disponible sur le site internet de Capgemini), étant donné qu'elles ont trait à des événements futurs et dépendent des circonstances futures dont la réalisation est incertaine et qui peuvent différer de ceux anticipés, souvent difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Capgemini. Les résultats et les événements réels sont susceptibles de différer significativement, de ceux qui sont exprimés, impliqués ou projetés dans les informations prospectives. Les informations prospectives ne donnent aucune garantie de réalisation d'événements ou de résultats futurs et n'ont pas cette vocation. Capgemini ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser les informations prospectives sous réserve de ses obligations légales.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre d'instruments financiers au public et ne contient pas d'invitation ou d'incitation à investir dans des instruments financiers en France, aux États-Unis ou n'importe quel autre pays.

À PROPOS DE CAPGEMINI

Capgemini, partenaire de la transformation business et technologique de ses clients, les accompagne dans leur transition vers un monde plus digital et durable, tout en créant un impact positif pour la société. Le Groupe, responsable et multiculturel, rassemble 340 000 collaborateurs dans plus de 50 pays. Depuis plus de 55 ans, ses clients lui font confiance pour répondre à l'ensemble de leurs besoins grâce à la technologie. Capgemini propose des services et solutions de bout en bout, allant de la stratégie et du design jusqu'à l'ingénierie, en tirant parti de ses compétences de pointe en intelligence artificielle, en cloud, et en data, ainsi que de son expertise sectorielle et de son écosystème de partenaires. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 22,5 milliards d'euros en 2023.

Get the Future You Want* | www.capgemini.com

* Capgemini, le futur que vous voulez

* *

*

ANNEXE

Principales modalités de la convention de rachat d'actions

Capgemini SE s'engage à racheter ses propres actions dans la limite de 2 700 000 actions et de 675 000 000 euros en vue de les annuler.

Le prix par action à payer sera calculé à partir des cours quotidiens moyens pondérés par les volumes des actions sur une période maximale de 20 jours de bourse débutant le 10 octobre 2024, et correspondant à la période de fixation du cours de référence des actions à émettre dans le cadre du nouveau plan ESOP.

Les opérations de rachat par le prestataire de services d'investissement dans le cadre de cette convention cesseront au plus tard le 6 novembre 2024.